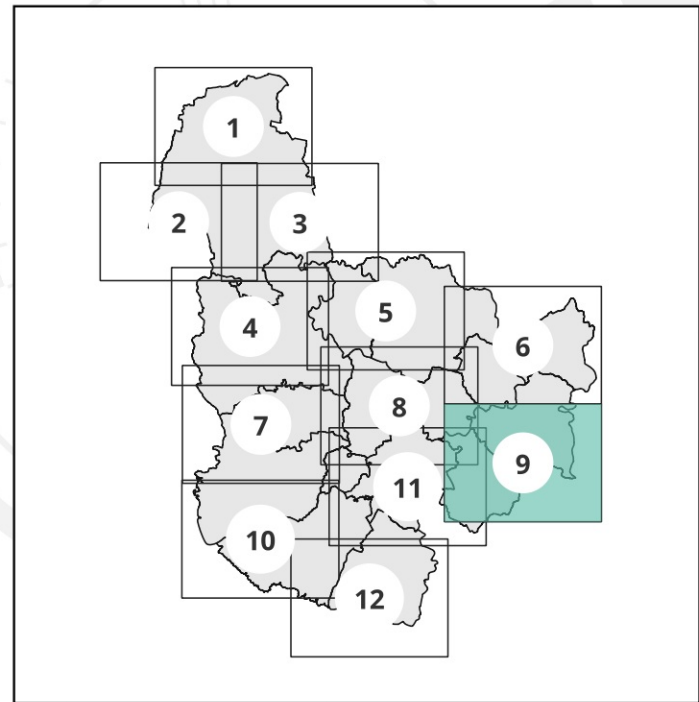




Version pour approbation en conseil
communautaire en date du 09 février 2023

Échelle 1 : 10 000



- Droit de préemption urbain - Bénéficiaire : Quimperle Communauté
- Droit de préemption urbain - Bénéficiaire : Commune
- Zone de préemption départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles

Cadastre

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Commune

